

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 21 juin 2021, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Introduction et mot de bienvenue

Madame Denise Godin-Dostie a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

Tenue de la séance par voie de visioconférence

Le conseil de la Municipalité des Coteaux siège en séance ordinaire ce 21 juin 2021 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, Mesdames Jocelyne Bishop Ménard et Myriam Sauvé, conseillères, Messieurs François Deschamps, Michel Joly, Dominic Léger et Sylvain Brazeau, conseillers et siégeant sous la présidence de Madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Assiste également à cette séance par visioconférence M. Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général.

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'arrêté ministériel du ministre de la Santé et des Services sociaux permet que, toute séance publique d'un organisme municipal puisse être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres de municipalités en zone jaune (palier 2 – préalerte) dont fait partie la Municipalité des Coteaux.

Il est donc dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

À cet effet, le conseil accepte que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Advenant que la situation sanitaire se maintienne ou s'améliore, la prochaine séance du conseil municipal se tiendra en présentiel, au 21, rue Prieur, et ce dès le mois de juillet 2021.

Approbation des procès-verbaux

21-06-7688 Séance ordinaire du 17 mai 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier et directeur général;

.... **ADOPTÉE**

Rapport des comités

Finances et administration

21-06-7689 Dépôt du rapport financier 2020

Monsieur Michel Poirier a présenté aux membres du conseil le rapport financier 2020 de la Municipalité des Coteaux. Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité des Coteaux et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie et de leurs gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils sont accompagnés du rapport du secrétaire-trésorier et directeur général et du rapport de l'auditeur indépendant, Monsieur Michel Poirier, C.A. de la firme Poirier et associés inc.

Un rapport financier consolidé est disponible pour représenter de façon globale la participation des organismes suivants :

- Municipalité des Coteaux;
- Régie d'assainissement des Coteaux;
- Régie intermunicipale d'incendie du Lac St-François

Opinion de l'auditeur indépendant

« Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés (ci-après les « états financiers ») de la municipalité des Coteaux (ci-après « la municipalité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Poirier & Associés inc.

DONNÉES NON CONSOLIDÉES

Revenus de fonctionnement	
Taxes sur la valeur foncière	3 466 029 \$
Tarifications pour services municipaux	1 460 204 \$
Taxes locales et sur une autre base	92 216 \$
Paiements tenant lieu de taxes	32 667 \$
Autres recettes de sources locales	856 719 \$
Transfert et subventions	566 927 \$
Perte sur disposition d'actif	0 \$
Appropriation de surplus et réserves	162 479 \$
Total	6 637 241 \$

Dépenses de fonctionnement	
Administration générale	716 788 \$
Sécurité publique	657 896 \$
Transport	901 804 \$
Hygiène du milieu	1 203 241 \$
Aménagement, urbanisme et développement	188 567 \$
Loisirs et culture	796 238 \$
Service de la dette	590 996 \$
Dépenses d'immobilisation	0 \$
Remboursement du fonds de roulement	28 400 \$
Affectation de surplus	235 900 \$
Total	5 319 830 \$

Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	1 317 411 \$
---------------------------------------------------------------------	---------------------

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT :

Excédent de fonctionnement non affecté	
Solde au 31 décembre 2019	1 280 536 \$
Ajustement (taxes perçues d'avance)	2 677 \$
Virement de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés	0 \$
Affectation de surplus	(137 479) \$
Transfert à excédent de fonctionnement affecté	(257 043) \$
Surplus de l'exercice	1 317 411 \$
Solde au 31 décembre 2020	2 206 102 \$
Affectation 2021 selon budget 2021	
Fonctionnement	(271 243) \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Solde prévu avant les résultats 2021							1 934 859 \$
Excédent de fonctionnement affecté							
	Budget	Usine	Conduite Lippé	Taxes Perçues d'avance	Règl. #125 perçu d'avance	Service incendie	Total
Solde au 31 déc. 2019		143 475 \$	28 593 \$	51 301 \$	123 936 \$		347 305 \$
Appropriation 2020		(25 000) \$			(2 677) \$		(65 791) \$
Transfert 2020						257 043 \$	(767) \$
Solde au 31 déc. 2020		118 475 \$	28 593 \$	51 301 \$	121 259 \$	257 043 \$	576 671 \$
Affectation 2021 selon budget 2021							
Fonctionnement							
Usine					(46 482) \$		(46 482) \$
Solde prévu au 31 déc. 2021		118 475 \$	28 593 \$	51 301 \$	74 777 \$	257 043 \$	530 189 \$

FONDS RÉSERVÉS

La Municipalité des Coteaux dispose de fonds réservés pour un montant total de 186 181 \$. Ce montant est constitué du fonds de roulement libre de 171 655 \$ et d'un solde disponible sur règlements d'emprunt de 14 526 \$.

ENDETTEMENT À LONG TERME :

Suivi de la dette à long terme	
Solde au 31 décembre 2019	5 587 112 \$
Emprunt	166 900 \$
Prise en charge de la dette de la régie incendie	117 812 \$
Remboursement	(555 629) \$
Solde au 31 décembre 2020	5 316 195 \$
Les remboursements de capital de 555 630 \$ sont répartis comme suit:	
À la charge de la municipalité	439 854 \$
À la charge du gouvernement du Québec	115 776 \$
Répartition du solde de la dette à L.T. de 5 316 195 \$ au 31 décembre 2020	
À la charge de la municipalité	4 672 133 \$
À la charge du gouvernement du Québec	644 062 \$

PROFIL FINANCIER (données au 31 décembre 2018)

Les données de 2019 n'étant pas disponible, la Municipalité des Coteaux s'appuiera sur le profil financier de 2018, disponible sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

La Municipalité des Coteaux se compare avec les 280 autres municipalités du Québec, similaires en population, avec un taux d'endettement de 1.29 % comparativement à un taux de 1.79 %.

Les charges fiscales par logement de 1 618 \$ sont inférieures aux 1 931 \$ pour les autres municipalités comparables.

**APRÈS DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter le rapport financier 2020 déposé sans aucune modification.

D'approuver le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

.... ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

21-06-7690 Embauche secrétaire-trésorière et directrice générale

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Madore a informé les membres du conseil municipal de son intention de quitter ses fonctions de secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préparer la transition pour le poste de secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection formé afin de choisir un remplaçant pour combler le poste, a recommandé Mme Pamela Nantel pour occuper ces fonctions;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente salariale convenue le 31 mai 2021 entre les membres du comité de sélection et Mme Pamela Nantel;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Sauvé,
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De nommer Mme Pamela Nantel à titre de secrétaire-trésorière et directrice générale et d'entériner l'entente salariale datée du 31 mai 2021.

.... **ADOPTÉE**

21-06-7691 Effets bancaires et de commerce - Signatures

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que les affaires bancaires et les effets de commerce de la Municipalité des Coteaux pour le numéro de compte 280339 de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges devra porter deux (2) signatures dont celle de la mairesse, Mme Denise Godin-Dostie, ou celle du maire suppléant, M. Dominic Léger, advenant l'absence ou l'incapacité d'agir de la mairesse et la signature de Mme Pamela Nantel, secrétaire-trésorière et directrice générale ou M. Marco Jean, responsable de la comptabilité, qui signera advenant l'absence ou l'incapacité d'agir de la secrétaire-trésorière et directrice générale.

.... **ADOPTÉE**

21-06-7692 Parc du canal de Soulanges – Autorisation de siéger au conseil d'administration

CONSIDÉRANT le potentiel structurant du canal de Soulanges pour la municipalité des Coteaux et l'ensemble du territoire de Vaudreuil-Soulanges, entre autres par sa contribution au développement régional, économique, touristique, culturel et patrimonial;

CONSIDÉRANT l'implication de la municipalité dans de nombreux projets en lien avec le canal de Soulanges, notamment pour la création du parc régional;

CONSIDÉRANT la pertinence des outils, des réflexions et des ressources de la municipalité pour soutenir les objectifs d'un parc régional;

CONSIDÉRANT la création de l'organisme sans but lucratif « Parc du canal de Soulanges » et la tenue, le 13 mai 2021, de son assemblée de fondation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite signer une entente de gestion avec cette organisation afin de prendre en charge le développement du parc régional;

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux de cette organisation prévoient une catégorie « membres municipaux » représentée par les directions générales des 23 municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'un siège du conseil d'administration du Parc du canal de Soulanges est réservé, si elle désire s'en prévaloir, à la municipalité des Coteaux;

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Madore siège au conseil d'administration du Parc du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Madore quittera ses fonctions de secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité des Coteaux le 6 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE Mme Pamela Nantel occupera les fonctions de secrétaire-trésorière et directrice générale à compter du 7 juillet 2021;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Sauvé,
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

d'autoriser le dépôt de la candidature de Mme Pamela Nantel, secrétaire-trésorière et directrice générale, afin de siéger au sein du conseil d'administration de l'organisme « Parc du canal de Soulanges », et ce, selon les règlements généraux de cette organisation.

... ADOPTÉE ...

Règlement numéro 273 – Règlement décrétant une dépense de 470 000 \$ et un emprunt de 470 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'un parc municipal, travaux de forage d'un puit, l'acquisition de modules de jeux, le prolongement d'une rue pour accéder au parc et l'acquisition d'un tracteur pour le service de voirie – Résultat registre pour référendum

M. Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général dépose le rapport sur la tenue du registre qui a eu lieu du 18 mai au 7 juin 2021 pour le règlement numéro 273 – Règlement décrétant une dépense de 470 000 \$ et un emprunt de 470 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'un parc municipal, travaux de forage d'un puit, l'acquisition de modules de jeux, le prolongement d'une rue pour accéder au parc et l'acquisition d'un tracteur pour le service de voirie.

Aucune demande de scrutin référendaire.

21-06-7693 Règlement numéro 274 – Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle – Adoption

RÈGLEMENT NUMÉRO 274

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux a adopté le 20 décembre 2010 une politique de gestion contractuelle (résolution 10-12-5237) ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 15 juillet 2017 la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 278 de cette Loi indique que toutes les politiques de gestion contractuelle adoptées en vertu du *Code municipal du Québec* sont réputées être des règlements sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE le 25 mars dernier le projet de loi numéro 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, a été sanctionné ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 124 de ce projet de loi oblige les municipalités d'inclure dans leur règlement de gestion contractuelle, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé, présenté et adopté à la séance du 17 mai 2021.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Dominic Léger,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'adopter le règlement suivant, portant le numéro 274 :

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1 :

L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

ARTICLE 2 :

Le Règlement sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

Article 8 : Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 – Respect de l'article 124 du projet de loi 67 – Mesures temporaires du 25 juin 2021 au 25 juin 2024.

Dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique, la Municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normale de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

À compétence égale ou qualité égale, la Municipalité peut favoriser l'octroi d'un contrat à une entreprise ayant un établissement au Québec lorsque le prix soumis par celle-ci accuse un écart de moins de 10% avec la soumission la plus basse, sous réserve des dispositions applicables en matière de contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denise Godin-Dostie
Mairesse

Claude Madore
Secrétaire-trésorier et directeur général

.... ADOPTÉE

21-06-7694 Bail du 14, rue Rémillard – Révision du montant du loyer du bureau de poste

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 2 du bail du local portant l'adresse 14, rue Rémillard,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Dominic Léger,
APPUYÉ PAR : Sylvain Brazeau,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De majorer le montant mensuel du loyer de 2% passant de 338,13 \$ à 344.89 \$ par mois, taxes incluses, pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.

.... ADOPTÉE

21-06-7695 Tarif de location des salles municipales

Les membres du conseil ont pris connaissance de la grille des tarifs de locations de salles pour l'année 2020.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Dominic Léger,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De décréter une augmentation de 2 % sur le tarif actuel des locations de salles.

.... ADOPTÉE

Dossier de la Municipalité de Saint-Zotique – Demande d'annexion

Les membres du conseil ont pris connaissance du calendrier des échéances concernant l'opposition de la Municipalité des Coteaux au projet d'annexion de territoire de la Municipalité de Saint-Zotique.

Les parties, par l'entremise de leurs procureurs, ont établi le calendrier des échéances concernant le pourvoi en contrôle judiciaire selon les modalités suivantes :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

DESCRIPTION	ÉCHÉANCE
1. Présentation de la <i>Demande de pourvoi en contrôle judiciaire</i>	18 juin 2021
2. Présentation d'une <i>Demande préliminaire en radiation d'allégations non pertinentes et en retrait des pièces</i>	18 juin 2021
3. Interrogatoire hors cour (par la demanderesse et la défenderesse) d'un représentant de la défenderesse ou de la demanderesse, selon le cas	30 juillet 2021
4. Communication des engagements (par la demanderesse et la défenderesse)	15 jours suivant la réception des notes sténographiques
5. Notification et dépôt (par la demanderesse et la défenderesse) des mémoires et communication des pièces à leur soutien	1 ^{er} octobre 2021
6. Présentation du dossier pour fixation de l'instruction	8 octobre 2021

Service incendie et sécurité publique

Aucun sujet à discuter.

Transport & Travaux publics

21-06-7696 Renouvellement de la convention de service pour le circuit 99 – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux et la Société de transports de Salaberry-de-Valleyfield, ont convenu d'une entente de fourniture de service de transport en commun de personnes sur le territoire (service circuit 99, résolution 19-01-7126 adoptée le 21 janvier 2019);

CONSIDÉRANT QUE cette entente est maintenant échue;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet de convention de transport en commun de personnes, qui a été acheminé à la municipalité le 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de cette fourniture de service sont répartis entre les quatre municipalités participantes selon les populations et les richesses foncières uniformisées de chacune d'entre elles. La pondération appliquée sur chaque critère est 50%;

- Coteau-du-Lac 13.60%
- Les Coteaux 8.15%
- Saint-Zotique 14.27%
- Salaberry-de-Valleyfield 63.98%

CONSIDÉRANT QUE cette répartition sera ajustée annuellement en fonction de la variation des populations et des richesses foncières uniformisées des municipalités;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter les termes de la convention proposée de transport en commun de personnes et d'autoriser la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents nécessaires pour la poursuite du service du circuit 99.

.... **ADOPTÉE**

21-06-7697 Travaux de pavage rue Mercier – Mandat aux ingénieurs

CONSIDÉRANT QUE la députée de Soulanges, Mme Marilyne Picard, a confirmé une contribution finale à la municipalité des Coteaux de 13 000 \$ provenant du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux a prévu à même son budget 2021, une somme de 100 000 \$ pour le pavage de rues municipales;

CONSIDÉRANT QUE la firme Shellex Groupe Conseil a présenté une offre de services pour la préparation des plans et devis, des documents d'appels d'offres et de surveillance des travaux pour les travaux de réfection du pavage d'une partie de la rue Mercier. Cette offre de services datée du 17 juin 2021 indique un montant d'honoraires de 8 000 \$ plus taxes

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

D'accepter l'offre de services de la firme Shellex Groupe Conseil au montant de 8 000 \$ plus taxes et de leur confier le mandat pour la préparation des plans et devis, des documents d'appels d'offres et de surveillance des travaux pour les travaux de réfection du pavage d'une partie de la rue Mercier.

... ADOPTÉE ...

21-06-7698 Travaux d'infrastructures TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux a reçu la confirmation de l'aide financière dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) pour un montant total de 2 042 979 \$;

CONSIDÉRANT QU'une partie de cette aide a été utilisée pour les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Sauvé sous l'emprise des voies ferrées du Canadien National;

CONSIDÉRANT les délais associés à l'approbation et à l'exécution des travaux subventionnés par ce programme;

CONSIDÉRANT QU'une somme avoisinant 1 500 000 \$ reste disponible pour la Municipalité des Coteaux;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'entreprendre les démarches pour soumettre des travaux à la programmation TECQ 2019-2023, conformément au plan d'intervention déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

... ADOPTÉE ...

Aqueduc et égout

Aucun sujet à discuter.

Loisirs, sport et culture – Bibliothèque

21-06-7699 Projets d'animation parcs Thomas-Monro et Louis-Stanislas-Pariseau

CONSIDÉRANT QUE les services de loisirs de la Ville de Coteau-du-Lac et de la Municipalité des Coteaux, en collaboration avec Développement Vaudreuil-Soulanges ont proposé une série de projets d'animation aux parcs Thomas-Monro et Louis-Stanislas-Pariseau pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport d'estimation des coûts pour ces projets d'animation daté du 14 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la répartition proposée des contributions financières des trois organismes a été soumise comme suit :

- Ville de Coteau-du-Lac 52 740 \$
- Municipalité des Coteaux 27 700 \$
- DEV Vaudreuil-Soulanges 38 800 \$

CONSIDÉRANT QUE les projets sont évolutifs et peuvent légèrement être modifiés;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'informer Mme Lucie Hamel, directrice des loisirs et les autres partenaires que la Municipalité des Coteaux est en accord avec les projets proposés et met à la disposition des organisateurs une somme maximale de 30 000 \$ pour l'ensemble des projets.

... ADOPTÉE ...

21-06-7700 Protocole d'entente – Embouchure ouest du canal de Soulanges – Été 2021

Les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet de protocole d'entente intitulé « Embouchure ouest du canal de Soulanges été 2021 »;

Ce protocole vise à mettre en valeur le patrimoine du canal de Soulanges, animer et développer le potentiel du site et améliorer l'offre de loisir.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : Myriam Sauvé,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

d'accepter les termes du protocole d'entente présenté et d'autoriser la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer le protocole d'entente et tous documents nécessaires pour donner plein effet aux dispositions de ce protocole.

.... **ADOPTÉE**

Terrains, bâtisses et équipements

21-06-7701 Entretien des équipements récréatifs à l'école Léopold-Carrière

CONSIDÉRANT QUE le 16 novembre 2020, la Municipalité des Coteaux a adopté la résolution numéro 20-11-7523 laquelle confirmait un engagement à défrayer les coûts pour la fourniture et l'installation de fibres de cèdres autour des modules de jeux dans la cour de l'école Léopold-Carrière;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution était accompagnée d'un estimé de coûts pour ces travaux au montant de 4 950 \$ plus taxes pour 90 verges cubes de fibres de cèdres;

CONSIDÉRANT QUE le 19 mai 2021, M. François Cusson, directeur de l'école a fait parvenir à la municipalité des Coteaux la facture finale pour les travaux, au montant de 8 200 \$ plus taxes pour 150 verges cubes de fibres de cèdres;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux se sont avérés supérieurs à l'estimation initiale;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

d'assumer et de payer l'ensemble des coûts qui s'élèvent à 8 200 \$ plus taxes pour la fourniture et l'installation des 150 verges cubes de fibres de cèdres.

.... **ADOPTÉE**

21-06-7702 Installation de modules de jeux – Parc Réjean-Boisvenu

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition de modules de jeux au parc Réjean-Boisvenu (résolution 20-09-7476 et 21-02-7600);

CONSIDÉRANT la pénurie de main d'œuvre actuelle et que la Municipalité manque d'effectifs afin de procéder à l'installation de ces modules de jeux;

CONSIDÉRANT les soumissions numéros 1069154 et 1069153, datées du 10 juin 2021 de l'entreprise Jambette au montant total de 10 635.20 \$ (taxes incluses) pour les deux (2) modules de jeux;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De confier l'installation des modules de jeux au parc Réjean-Boisvenu à l'entreprise Jambette, au montant total de 10 635.20 \$ (taxes incluses) pour les deux (2) modules de jeux, conformément aux soumissions numéros 1069154 et 1069153 datées du 10 juin 2021.

.... **ADOPTÉE**

21-06-7703 Demande d'acquisition d'une parcelle face à la rue des Plaines

ATTENDU QUE la Municipalité des Coteaux a été avisée par la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'une demande d'acquisition d'une parcelle remblayée du Lac Saint-François face à la rue des Plaines, lot 1 688 205;

ATTENDU QUE cette demande faite par une résidente riveraine de la rue des Plaines et du Lac Saint-François est faite afin d'empêcher l'accès public au Lac Saint-François;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite conserver l'accès public au Lac Saint-François via la rue des Plaines;

ATTENDU QU'en conséquence, il y a lieu pour la Municipalité de s'opposer à la demande d'acquisition ainsi formulée et de déposer au nom de la Municipalité une demande d'acquisition de cette même parcelle;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'aviser la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques de l'opposition de la Municipalité à la demande d'acquisition d'une parcelle remblayée du Lac Saint-François face au lot 1 688 205 (référence 2021 TEMP_031);

De mandater les avocats Rancourt Legault Joncas (Me Jean-Gabriel Mercier Rancourt) afin de représenter la Municipalité quant à l'opposition à la demande d'acquisition susdite ainsi que relativement au dépôt d'une demande d'acquisition de la même parcelle du Lac Saint-François au bénéfice de la Municipalité;

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tout formulaire requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du dépôt de la demande d'acquisition de la parcelle remblayée du Lac Saint-François sise face au lot 1 688 205.

... ADOPTÉE ...

Étude de projets et relations publiques

21-06-7704 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone en Colombie-Britannique

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité des Coteaux joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la Municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la Municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

... ADOPTÉE ...

Ressources humaines

21-06-7705 Départ de M. Claude Madore

CONSIDÉRANT la volonté de M. Claude Madore de quitter ses fonctions de secrétaire-trésorier et directeur général;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Sylvain Brazeau,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De lui transmettre, au nom du Conseil municipal, les plus sincères remerciements pour ces 37 années consacrées à la Municipalité des Coteaux. Durant toutes ces années, M. Madore a relevé de nombreux défis, nous tenons à souligner son professionnalisme, son expérience ainsi que son assiduité mis au service de la Municipalité des Coteaux.

... ADOPTÉE ...

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Urbanisme

21-06-7706 Demande d'usage conditionnel DUC 2021-01 – 37, rue Principale – Habitation multifamiliale à l'intérieur du bâtiment existant

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande d'usage conditionnel DUC 2021-01 concernant le 37, rue Principale afin de :

- Permettre l'usage de type habitation multifamiliale à l'intérieur du bâtiment existant du 37, rue Principale sans aucune augmentation du nombre d'étages.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme de 14 juin 2021, résolution numéro 21-06-942 informant que la demande devrait être acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,
APPUYÉ PAR : Sylvain Brazeau,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande d'usage conditionnel DUC 2021-01, soit acceptée pour la raison suivante :

- L'usage conditionnel favorise une utilisation optimale du bâtiment qui pourrait difficilement être occupé à d'autres fins, en respectant l'intégralité du bâti environnant.

.... **ADOPTÉE**

21-06-7707 Approbation du plan d'ensemble du projet intégré au 44, rue Lippé – Lots 1 686 643 et 1 688 876

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité des Coteaux est régi par le *Règlement de zonage numéro 19* ;

ATTENDU QU'à l'article 3.1.21 du règlement de zonage numéro 19, le conseil de la Municipalité des Coteaux doit approuver le plan d'aménagement d'ensemble de tout projet intégré ;

ATTENDU QUE l'allée de circulation privée au projet résidentiel est uniquement prévue pour les fins du projet intégré, elle n'est pas considérée comme une rue ainsi toute autre utilisation devra faire l'objet d'une approbation écrite du Conseil municipal ;

ATTENDU QUE le propriétaire devra déposer une demande de permis de lotissement afin de créer un seul lot;

ATTENDU QUE les frais de contribution pour fins de parcs pour les projets de redéveloppement devront être payés avant l'émission du permis de construction

ATTENDU QUE pour chacune des phases de réalisations des constructions, les aménagements paysagers, les zones tampons et espaces de stationnement devront être complétés dans un délai de six mois de la fin des dits travaux ;

ATTENDU QUE la zone tampon donnant sur les cours des résidences unifamiliales existantes devra être plantée (art 3.1.21 12 a du règlement de zonage no 19) et ce dans un délai de trois mois suivant le début de construction de chacune des phases ;

ATTENDU QU'une plantation d'arbres le long de la rue Lippé sera requise ainsi qu'une plantation de 6 arbres sur le terrain.

ATTENDU QUE le projet intégré est conforme à l'ensemble de la réglementation municipale sauf exception que les espaces pour entreposage de la neige ne sont pas prévus. Ainsi, lesdites accumulations de neige devront être transportées dans un site reconnu et approuvé par MELCC ;

ATTENDU QUE les travaux de génie civil ainsi que tous les branchements d'aqueduc et d'égout sont de nature privé et un rapport de conformité devra être transmis à la municipalité lors de la terminaison de chacune des phases des travaux ;

ATTENDU QUE le projet est de qualité et s'intégrera bien dans ce secteur.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Sauvé,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le plan d'aménagement d'ensemble préparé par Éric Coulombe, arpenteur-géomètre, en date de juin 2021, dossier F2019-16695.

.... **ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

21-06-7708 PIIA 2021-05 – 44, rue Lippé – Bâtiments triplex

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2021-05 concernant le 44, rue Lippé afin de :

- Permettre la construction de cinq (5) nouveaux triplex pour fin de projet intégré

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 14 juin 2021, résolution numéro 21-06-943 informant que la demande devrait être acceptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Sauvé,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA numéro 2021-05, soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet s'intègre bien selon les plans déposés. Toutefois les membres du CCU recommandent l'ajout de plantation d'arbres le long de la rue Lippé ainsi que six (6) arbres supplémentaires au total sur le terrain.

.... ADOPTÉE

Rapport des sous-comités

Régie d'assainissement des Coteaux – Procès-verbal du 2 juin 2021

Madame Jocelyne Bishop Ménard fait rapport des décisions prises lors de la rencontre du 2 juin 2021.

Correspondance

DATE	EXPÉDITEUR	SUJET
31-05-2021	Mireille Théorêt, attaché politique de Claude DeBellefeuille	Arrêts supplémentaires à la gare des Coteaux
01-06-2021	Citoyenne des Coteaux	Demande d'intervention pour la quiétude des riverains
17-05-2021	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Conduite d'amenée d'eau brute – Consultation des Premières Nations
25-05-2021	Commission municipale du Québec	Audit de conformité – Adoption du budget et PTI 2021
02-06-2021	Ville de Salaberry-de-Valleyfield	Projet de règlement 148-11 – Modification du plan d'urbanisme
02-06-2021	Ville de Salaberry-de-Valleyfield	Règlement 148-10 – Modification du plan d'urbanisme
17-05-2021	Municipalité de Saint-Zotique	Modification du plan d'urbanisme
21-05-2021	Via Rail	Application d'herbicides pour entretien des emprises ferroviaires
31-05-2021	Mme France Richer	Demande d'acquisition d'une parcelle face à la rue des Plaines

Rapport financier

21-06-7709 Liste de chèques au 21 juin 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que les chèques portant les numéros 23178 à 23266 soient approuvés, pour un montant de 376 176.03 \$, les salaires pour les périodes 11 et 12 au montant de 66 918.36 \$ ainsi que les paiements électroniques au montant de 82 862.21 \$ pour un total de 525 956.60 \$ conformément à la liste présentée aux membres du conseil.

.... ADOPTÉE

Points discutés aux réunions préparatoires

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des sujets qui ont été abordés lors de la réunion de travail qui a été tenue le 14 juin 2021.

Période de questions

Aucune question écrite n'est parvenue avant la séance ordinaire.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

21-06-7710 Levée de la séance régulière du 21 juin 2021

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Dominic Léger,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la séance ordinaire du 21 juin 2021 soit levée à 20h25.

.... ADOPTÉE

Denise Godin-Dostie
Mairesse

Claude Madore
Secrétaire-trésorier et directeur général